

OPAH

Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat

2019-2023

Améliorer votre logement

PROPRIÉTAIRE

La
Communauté
de Communes
de la Région
d'Audruicq
vous aide !



Contactez :

CITĒMĒTRIE

03 20 52 31 93



Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq



OPAH

Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat

2019-2023



Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq



LOGEMENT DE + DE 15 ANS ?

PROBLÈME DE SALUBRITÉ ?

PROBLÈME D'ISOLATION ?

PROBLÈME DE CHAUFFAGE ? ...

La Communauté de
Communes de la
Région d'Audruicq
**vous aide à
rénover votre
logement !**

La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq vous aide à financer vos travaux :

- d'économie d'énergie
- de sécurité
- d'adaptation
- de salubrité...

En partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'État, la CCRA met en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Si vous êtes propriétaire occupant d'un logement de + de 15 ans :

Vous pouvez bénéficier de subventions pouvant aller jusqu'à **75% du montant des travaux** (sous conditions de ressources et de normes à respecter).

Si vous êtes propriétaire bailleur d'un ou plusieurs logements (loués ou destinés à la location) de + de 15 ans :

Vous pouvez bénéficier de subventions pouvant aller jusqu'à **50% du montant des travaux**.

Pour bénéficier **gratuitement** d'informations, de conseils et d'un accompagnement dans le montage du dossier de demande de subventions, contactez :

CITÈMÈTRIE

03 20 52 31 93

Pensez à vous munir de votre avis d'imposition ou de non-imposition.